

Image not found or type unknown



Etablissement a l'année passant en saisonnier

Par **bounty94**, le **21/11/2012** à **19:30**

bonjour, je suis restaurateur qui etait ouvert l'année dernière vu de la conjoncture, je n'arrive plus a m'en sortir financièrement et apres avoir établi un nouveau previsionnel, il en ressort que je dois passer en saisonnier et fermer mon établissement du 15/10 au 01/02 de chaque année j'ai 2 salariés en CDI, que dois je faire pour les passer en cdd ? dois je leur faire une rupture conventionnelle, mais aurais je le droit de les re embaucher pour la saison d'ete prochaine ? si vous avez une solution a me donner, je suis preneur....merci